

MANZIAT INFOS

Journal Municipal – Janvier 2019 – N° 41
www.manziat.fr

MAIRIE

UNE ARRIVEE DANS L'EQUIPE TECHNIQUE

Philippe et Guy, nos deux agents des services techniques, ont accueilli chaleureusement Maxime BOYER venu renforcer l'équipe début janvier 2019 suite au départ à la retraite de Jean-Marie BENOIT en octobre dernier. Nous souhaitons la bienvenue à ce manziaty de 33 ans, papa de deux petites filles, qui dispose de toutes les compétences nécessaires pour mener à bien sa mission au sein de la commune. Que ce soit pour entretenir nos bâtiments communaux, nos espaces verts, nos voiries, nos fossés, assurer le salage et le déneigement en hiver, le nettoyage de la commune ou aider à la préparation des fêtes et cérémonies, ces trois agents communaux ont de multiples facettes. Vous pourrez les croiser au détour d'une route car ils sont présents au quotidien pour faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

Maxime BOYER



Guy BROYER



Philippe FERRAND

Sommaire

Mairie	01
Bâtiments	02
CLES / Voirie	03
Urbanisme	04
Zoom sur nos associations	05
Séance du conseil du 24/10/2018	09
Séance du conseil du 28/11/2018	11

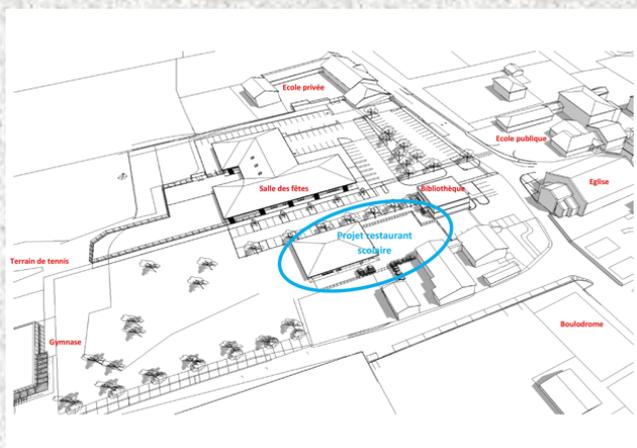
COMMISSION BATIMENTS

CANTINE

Le 14 novembre dernier a eu lieu la première réunion de lancement du chantier de la cantine. Les travaux ont ensuite débuté sur le terrain le 3 décembre et continuent sur leur lancée.

Les fondations parasismiques de ce bâtiment d'environ 300 m² ont été réalisées. Le côté Est de la construction sera prolongé d'un préau d'environ 70 m² et d'une cour fermée en enrobé de 730 m² attenante à la bibliothèque.

Ce nouveau bâtiment public s'intégrera parfaitement dans l'architecture environnante, comme le montre la carte d'implantation.



Vue depuis la rue des grands cours

SALLE DES FETES

Le Manziat Infos d'octobre 2018 vous informait des problèmes de structures des plafonds de la salle des fêtes, et le 15 décembre, les différentes associations utilisatrices de ces salles étaient informées du planning prévisionnel du chantier.

Les travaux de réparations ont commencé mi-décembre par la partie hall/bar et devraient se terminer fin janvier, puis la partie scène pour mi-février et enfin la salle nord et la pièce de rangement pour la mi-mars. Quant à la grande salle, les réparations se feront par la toiture aux beaux jours.

HALL/BAR



SALLE NORD



COMMISSION CLES

FORMATION INFORMATIQUE

Une dizaine de personnes participe aux cours d'informatique qui ont repris depuis novembre 2018 et se termineront en mars 2019. L'effectif est légèrement en hausse par rapport à la saison 2017/2018.

L'informatique et les nouvelles technologies ont apporté un tout nouveau jargon parfois difficile à comprendre. Daniel Appert et Jacques Bourdon, tous deux bénévoles, permettent aux débutants de se familiariser avec les outils informatiques, aujourd'hui incontournables, ou de faire progresser les personnes qui ont déjà quelques connaissances en la matière : gestion de fichiers, classement de photos, utilisation d'un tableur ou d'internet, gestion des mails ou utilisation d'une tablette Android ...

Les stagiaires apprécient les cours dispensés par les bénévoles que l'équipe municipale remercie vivement pour leur disponibilité.

Les personnes qui seraient intéressées pour la saison 2019/2020 peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie.



COMMISSION VOIRIE

ROUTE DE DOMMARTIN ET RUE DES MILLETS

Après plusieurs mois de mise à l'essai d'un rétrécissement provisoire route de Dommartin qui a donné toute satisfaction, l'aménagement définitif a été réalisé avec une voie unique de 3 mètres de large et un trottoir de chaque côté pour sécuriser les piétons.

Des bordures ont été posées au carrefour de la rue des Millets et de la route de la Sozaye afin de démarquer la voirie du talus.



route
de Dommartin



rue
des Millets

COMMISSION URBANISME

DOCUMENTS D'URBANISME

Notre territoire sera prochainement doté de deux documents d'urbanisme.

Un SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire géographique décidé par le Préfet et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Le SCoT est un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble. Il se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. C'est un document qui définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il abordera notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques, Depuis le 12 juillet 2010, il est obligatoire pour l'ensemble du territoire national.

La procédure d'élaboration d'un SCoT est lourde car elle comprend de nombreuses études, des phases de concertation et une enquête publique. La durée d'élaboration d'un SCoT est de 3 à 5 ans en moyenne.

Une réunion de démarrage de notre SCoT s'est tenue le 23 octobre 2018. Ce dernier est porté par le Syndicat Mixte Bresse et Saône regroupant la communauté de communes Bresse et Saône et la communauté de communes de la Veyle. Ce SCoT, qui regroupe 38 communes pour 48 000 habitants, est composé d'un bureau de 12 membres et d'un conseil syndical de 38 membres (un représentant par commune). L'élaboration revient aux élus des intercommunalités citées précédemment.



Un PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUI est un document de planification de l'urbanisme au niveau d'une intercommunalité. C'est un document destiné à définir la destination des sols et les règles qui s'y appliquent. Il définit les prescriptions indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Depuis plus d'un an, la Communauté de Communes Bresse et Saône est engagée dans la préparation d'un plan local d'urbanisme pour ses 20 communes membres. Notre PLUI devrait être terminé à l'horizon 2020/2021.

A noter que le classement actuel d'une zone constructible dans un document d'urbanisme communal ne sera pas forcément reconduit à l'identique dans le futur PLUI. A titre d'exemple, une zone urbaine ou une zone à urbaniser peut être transformée en zone agricole ou naturelle (et inversement). C'est un réel travail de fond qui est réalisé pour être en conformité avec le Code de l'Urbanisme comme nous l'impose la loi.



AMICALE DES SUPPORTERS DU FCM

Créée durant la saison 1992/1993 par Marcel BENOIT et toute son équipe, l'amicale des supporters apporte son soutien moral et financier au FCM et surtout participe à la formation des jeunes.

Par leurs différentes manifestations telles que le Beaujolais, les tartines de fromage fort, les cartons de tombola, les saucisses/frites/bières et en fin de saison le pot de l'amitié, le club des supporters réunit les joueurs, les sponsors et les supporters du FCM.

L'association participe aussi pendant les vacances scolaires d'été au Manziactiv'été.

- ▶ Président fondateur : Marcel BENOIT
- ▶ Président : Christian CATHERIN
- ▶ Président adjoint : Pierre-Marie BENOIT
- ▶ Secrétaire : Jean-Luc BROYER
- ▶ Trésorier : René RATTON

Réunion lors du tirage de la tombola



Didier Paquet, cuisinier saucisses/frites

Confection des tartines de fromage fort



Thierry Benoit qui a rejoint l'amicale dernièrement.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Affiliée à la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB)

ACTIVITES :

- Promotion du don du sang
- Organisation des collectes de sang en collaboration avec l'Etablissement Français du Sang

CONTACT :

- Colette BENOIT, présidente : benoit_colette@orange.fr - 06 29 33 32 58
- Michel BROYER, secrétaire : broyercolmic@free.fr
- Trésorier, Didier RATTON : didierratton@bbox.fr

MANIFESTATIONS 2019 :

- ASSEMBLEE GENERALE : samedi 2 février à 18h à la salle du conseil de la Mairie, ouverte à tous
- RANDONNEE PEDESTRE : dimanche 1^{er} septembre
- LES COLLECTES : jeudi 7 mars 9h30-12h30 / jeudi 18 juillet 16h-19h / jeudi 17 octobre 9h30-12h30

Le don de sang permet de soigner **1 million de malades chaque année**. Il n'existe **pas de produit** capable de se substituer au sang et les produits sanguins ont une **durée de vie très courte**.
Mobilisons-nous !



APPEL AUX VOLONTAIRES

L'amicale appelle tous ceux qui ont envie de promouvoir le don de sang à rejoindre le bureau. Si vous êtes intéressés, contactez-nous. Vous serez les bienvenus !

PAROISSE CATHOLIQUE SAINT CHRISTOPHE

Groupement inter-paroissial Feillens/Pont de Vaux

PRETRES :

Père **Aimé Fulbert OWAH**, curé et Père **Davy SANZA-NZAHOU**, vicaire
50 rue de l'église, 01570 Feillens, 09 67 86 00 06, paroisse-de-feillens@wanadoo.fr
Site internet : Bagé-Feillens-diocèse de Belley-Ars

PERMANENCES :

- A Feillens : mardi et vendredi de 9h30 à 11 h et mercredi de 16h30 à 19h + présence d'un prêtre le mercredi
- A Manziat : jeudi matin de 10h à 11h salle de la cure pour dons de messes

PRETRE RETRAITE : Père Marcel CONTET, cure de Bâgé-La-Ville, 03 85 30 41 94

RENSEIGNEMENTS :

-Eveil à la foi (3 à 6 ans), catéchisme : Marie-Claude BENOIT, 03 85 30 06 15
-Aumônerie des jeunes collégiens : aumonerie.feillens@mail.com
-Demande de baptême ou de mariage : permanence du mercredi à Feillens ou sur RDV

VIE DE LA PAROISSE :

-Feuilles dominicales affichées chaque semaine à la porte de l'église.
-Animateurs liturgiques : Anne-Marie BORNAREL – André BERARDAN – Daniel BENOIT
-Equipe balayage de l'église : Suzanne COLAS, 03 85 30 04 97
-Mouvement Chrétien des Retraités : Père Marcel CONTET, 03 85 30 41 94
-Groupe de réflexion « Samuel » : Marie-Claude BENOIT, 03 85 30 06 15
-Secours Catholique : Marie-Thérèse BROYER, 03 85 30 02 59
-Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement : André BERARDAN, 03 85 36 10 31
-Handicap et Joie : Simone PREVEL, 03 85 30 04 73

MESSES DU DIMANCHE :

le 1^{er} dimanche du mois : 9h à Replonges et 10h30 à Feillens / le 2^{ème} dimanche du mois : Bâgé la Ville

le 3^{ème} dimanche du mois : Manziat / le 4^{ème} dimanche du mois : Bâgé le Châtel

le 5^{ème} dimanche du mois : Dommartin / Pont de Vaux : chaque dimanche à 10h30

MESSES EN SEMAINE : chaque matin à la cure de Feillens à 8h30 sauf le mercredi à 8h45 à Manziat / mardi à 18h30 à Replonges

JOURNAL « REGARDS » : Jocelyne CHAMEROY, 03 85 31 01 16

RADIOS CHRETIENNES : RCF 71=95,1 / RCF 01=93,9 / R. Espérance 01=87,6 / R. Espérance 71 = 106,2



APEL ECOLE SAINT JOSEPH

Association de Parents de l'Ecole Libre

ACTIVITES

L'APEL de l'école Saint Joseph regroupe des parents bénévoles qui s'investissent avec l'équipe pédagogique pour que les élèves puissent profiter de sorties et d'activités.

Tous les 4 ans les élèves de CE et CM partent en classe verte plusieurs jours suivant le projet de leurs enseignants. Tous les 4 ans toute l'école vie au rythme de la classe intermédiaire autour d'un thème commun (le cirque, la biodiversité...) avec différentes interventions, animations et activités tout au long de l'année.

Les élèves de CE et CM profitent de séances de judo. La Croix Rouge de Pont de Vaux intervient chez les CM2 pour les former au secourisme.

Nous organisons les goûters de Noël et de fin d'année et animons aussi la fête de Noël avec la venue du Père Noël bien sûr pour la joie de tous les enfants.

Nous soutenons tout projet qui nous semble important : achat de livres, de jeux, de ballons ou encore installation de vidéo-projecteurs dans les classes.

CONTACT

apel.esjm@gmail.com

Facebook : Apel Ecole St Joseph Manziat



MANIFESTATIONS

-Vente de fromages et saucisses en février et novembre. Tout vient du Jura. La prochaine vente de novembre devrait s'étoffer avec du fromage de brebis local !

-Vente de fleurs : le 9 mars cette année (avec la tartiflette de l'OGEC). Pensées, pâquerettes, soucis, primevères et coupes permettent de donner les premières couleurs à nos jardins.

-Benne à papier en juin et décembre pour se débarrasser des journaux, papiers, cartons...

-Et peut être notre première brocante en mai prochain ! (en commun avec l'OGEC)

ASSOCIATION GYMNASTIQUE DE MANZIAT

L'association propose 4 cours de gymnastique tout au long de l'année :

- ◇ 2 cours séniors le lundi matin de 9h15 à 10h15 et de 10h15 à 11h15.
- ◇ 1 cours de cardio le lundi soir de 19h00 à 20h00.
- ◇ 1 cours de renforcement musculaire le mardi soir de 19h15 à 20h15.

Les cours sont dispensés par 2 jeunes professeurs : Morgane DROIN et Floriane BILLET, toutes deux très dynamiques et qui donnent entière satisfaction à nos 118 adhérents.

Les inscriptions cette année se sont déroulées lors de 2 permanences début septembre et nous renouvelerons cette initiative.

Marie Jo Androz a laissé son poste de présidente après de nombreuses années au service de notre association. Elle a été remplacée par Michèle Bourdon.



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers de Manziat regroupe les 20 sapeurs-pompiers, leurs conjoints et conjointes ainsi que les anciens sapeurs-pompiers retraités ou autres.

Elle dispose d'un bureau composé de :

-Présidente : Laura CATHERIN -Vice-Président : Benoit PERRUSSET -Trésorier : Etienne GAULIN
-Secrétaire : Jérôme DELACRESSONNIERE, élu lors de l'assemblée générale du 19 Janvier 2019 en remplacement de Rémy CATHERIN.

L'assemblée générale annuelle a toujours lieu le 3^{ème} samedi du mois de janvier. L'association a pour objectif l'encadrement des animations touchant le C.P.I.N.I. de Manziat.

Tous les adhérents de l'amicale des sapeurs-pompiers peuvent participer aux événements organisés à l'échelon départemental par l'UDSP (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers).

Les principales manifestations organisées par l'amicale sont le repas avec les anciens sapeurs-pompiers qui se déroule traditionnellement le premier samedi de juillet et une sortie vélo réservée aux adhérents courant septembre. Cette année un projet est à l'étude afin d'organiser une animation qui se déroulerait en parallèle avec une visite de la caserne pour le public.

En 2018, le challenge fut l'organisation du parcours sportif qui remporta un franc succès.



AMICALE BOULE

L'Amicale Boule est une association créée en 1934 qui regroupe à ce jour 72 licenciés en plusieurs catégories : 3^{ème} et 4^{ème} division, féminine, vétéran et loisir. Les vétérans s'entraînent le jeudi après-midi, au boulodrome de Dommartin en hiver et à Manziat à partir des beaux jours. L'école de boule, créée en 1982, réunit une vingtaine de jeunes de 7 à 18 ans. (en collaboration avec les centres de formation de Dommartin et Mézériat). Son but est de former ses élèves en traditionnel et en sportif. Les entraînements se déroulent en hiver à Dommartin et au printemps à Manziat, le mercredi de 15h30 à 17h et le samedi de 9h30 à 11h.

RDV le lundi 10 juin 2019 pour notre concours « gentleman » dont le but est de réunir boulistes de tous âges et de faire découvrir le sport boule lors d'une journée conviviale.

CONCOURS & MANIFESTATIONS 2019

Concours officiels :

- Dimanche 27 janvier : 32 doubles 3^{ème} et 4^{ème} division
- Mardi 1 mai : 32 doubles 3^{ème} et 4^{ème} division / 16 doubles TD féminin
- Jeudi 23 mai : 32 quadrettes vétérans -Samedi 3 août : 64 simples 3^{ème} et 4^{ème} division
- Samedi 16 novembre : 16 quadrettes 3^{ème} et 4^{ème} division
- Cette saison, une équipe est engagée pour le club sportif en catégorie 5. Le but étant de faire participer les jeunes dans les épreuves de tirs rapides.

Concours loisirs :

- Lundi 10 juin : concours « Gentleman » -Lundi 29 juillet : concours inter-sociétaires

Manifestations autres :

- Dimanche 6 octobre : Fête du boudin organisée en collaboration avec l'Union Musicale
- Participation à Manziactiv'été, stage ludique de découverte du sport boule pour les enfants de 6 à 12 ans

Pour toute information, contacter les co-présidents :
Daniel Pernet (06.11.93.51.64) et Eric Vayer (06.08.05.18.63)



Les élèves de l'école de boule avec les entraîneurs et présidents



Les finalistes et l'équipe dernière du classement sont récompensés.



Les vétérans lors de l'entretien des terrains



CAP' MANZIAT

CAP'MANZIAT rassemble à ce jour 18 adhérents (commerçants, artisans et professionnels) depuis septembre 2017 afin de proposer diverses actions dans le but de se faire connaître et de dynamiser la vie économique locale. A tout moment, pour faire plaisir, n'hésitez-pas à offrir des chèques cadeaux Bresse Val de Saône qui seront acceptés dans près de 250 commerces de Manziat et des communes avoisinantes. L'achat est possible chez notre commerçante référente : Valérie BENOIT de la boutique HOM & GARS. Pour plus d'informations sur les chèques BVS, vous pouvez consulter le site www.chequecadeau-bvs.fr

Animations 2018 :

- octobre : jeu dont l'objectif était de relier la photo du commerçant à son activité, le gagnant s'est vu remettre 50 € en chèques cadeaux BVS
- décembre : invitation de la population sur la place de la mairie : dégustation de tartines de fromage fort, de vin chaud et animation par un chanteur local « John SOFF » qui nous a bluffé avec le répertoire de Johnny Halliday, deux jeunes avec une démonstration de free style et le jeu des boules de Noël grâce auquel 3 personnes ont gagné des chèques cadeaux BVS.

Membres du bureau :

- Présidente : Véronique BROYER
- Secrétaire : Nathalie ROUCHIER
- Trésorière : Clémentine MOINE
- Référente chèques cadeaux : Valérie BENOIT



Séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2018

COMPTE-RENDU

Membres en exercice : 19

Absents excusés: ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, ROHRBACH Daniel
Pouvoirs : BENOIT Monique à BOYAT Marie Eve, ROHRBACH Daniel à LAURENT Jean, ARNAL Stéphane à LARDET Denis

Préalablement à l'ordre du jour, M. le maire demande à tous les conseillers et conseillères de répondre présents pour la cérémonie du 11 novembre. Le départ du cortège se fera à 10h45. Il rappelle à ce titre combien le devoir de mémoire est important d'autant plus lorsque l'on s'engage au service de sa commune en tant que conseiller municipal.

A ce titre il remercie tous ceux qui ont pu se rendre aux deux manifestations organisées pour l'anniversaire de l'envol du Maréchal De Lattre au cours du mois d'octobre.

Il tient également à remercier vivement l'ensemble des bénévoles de l'association Les Amis du Patrimoine pour le travail qu'ils ont réalisé dans le cadre de l'exposition « Les maires de Manziat depuis 1790 à nos jours et la vie municipale » qui s'est déroulée dans la salle du conseil du 29 septembre au 4 octobre 2018. Cette exposition a rencontré une très forte affluence et le succès a été au rendez-vous. Une nouvelle exposition est prévue les 10, 11 et 12 novembre sur le thème des poilus.

Ceci exposé, il est passé à l'ordre du jour

1/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX « CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A MANZIAT »

Par délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2017, le cabinet d'architecte Chambaud a été choisi en qualité de maître d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 27 juillet au 21 septembre 2018.

L'ouverture des candidatures par le groupe de travail « construction d'un restaurant scolaire » a eu lieu le 24 septembre et les 70 plis réceptionnés (tous lots confondus) ont été remis au maître d'œuvre pour analyse. Un pli est arrivé hors délai.

Les critères de choix étaient les suivants : 60% technique - 40% prix.

Le 10 octobre 2018, le cabinet Chambaud a présenté son rapport d'analyse au groupe de travail réuni à cet effet. Il est ressorti qu'une négociation devait être envisagée sur le lot n°1 avec les quatre premiers, comme la commune s'en était laissée la possibilité.

Le 24 octobre, le cabinet Chambaud a présenté son rapport, après négociation, au groupe de travail « Construction d'un restaurant scolaire ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Construction d'un restaurant scolaire à Manziat » d'attribuer les lots ainsi qu'il suit :

LOT 1 TERRASSEMENT VRD	DE GATA	87 289.82 €
LOT 2 GROS ŒUVRE	LUSSIANNA	97 399.18 €
LOT 3 CHARPENTE BOIS	BOURDON	74 667.80 €
COUVERTURE TUILLES		
LOT 4 MENUISERIE ALUMINIUM	BROYER	41 764.65 €
SERRURERIE		
LOT 5 ENDUITS DE FACADES	VINCENT	5 860.76 €
LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE	AUDUC MAROT	16 860.02 €
BOIS		
LOT 7 PLATRERIE PEINTURE	DUBY	32 320.09 €
LOT 8 FAUX PLAFOND	ISOLATIONS SERVICES	5 419.80 €
LOT 9 CARRELAGE – FAIENCE	SERRANO	24 119.07 €
LOT 10 SOLS SOUPLES	PEROTTO	6 568.53 €
LOT 11 ELECTRICITE	DUCLUT	21 331.59 €
LOT 12 CHAUFFAGE –	GRUEL MENEVAUT	126 802.50 €
VENTILATION – PLOMBERIE		
TOTAL H.T.		540 403.81 €

2/ FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'EAU POTABLE BASSE REYSSOUZE ET SAONE VEYLE

M. le Préfet, par courrier notifié en date du 26 septembre 2018, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle.

Cette fusion découle de la loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces deux syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts de compétence eau potable. Par ailleurs l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services.

Les comités des deux syndicats intercommunaux ont délibéré favorable sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze » et son siège sera à Bâgé le Chatel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat.

3/ TARIF DE LOCATION EXCEPTIONNEL POUR LE CLUB DE L'AMITIE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Du fait du sinistre du plafond de la salle des fêtes, une réorganisation des locations aux associations a été faite en ce début de saison. Certaines ont été relogées au gymnase, où il existe un tarif de location. Le restaurant scolaire a été attribué au Club de l'Amitié pour le temps des travaux mais ce dernier ne dispose pas d'un tarif de location. C'est pourquoi il faudrait appliquer au restaurant scolaire le tarif dont bénéficiait le Club de l'Amitié pour la location de la salle nord, étant ici précisé que le club de l'Amitié, comme les autres associations, réintégreront les locaux de la salle des fêtes dès la fin des travaux.

Le tarif actuel est de 3 € de l'heure en période estivale (du 01 mai au 30 septembre) et 6 € de l'heure en période de chauffe (du 01 octobre au 30 avril).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide ce tarif.

4/ RENEGOCIATION EMPRUNT BUDGET COMMUNAL

La commune avait contracté en 2013 un prêt d'un montant de 800 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 240 mois au taux de 4.80% (fixe). Une renégociation a donc été lancée auprès de ce même organisme pour le refinancement à un taux d'intérêt réduit plus attractif pour la commune.

Il reste 180 mois à courir pour une annualité de 61 022.37 €.

Le Crédit Agricole a fait la proposition de refinancement suivante :

-Capital restant dû : 641 865.37 € (+ indemnité de remboursement anticipée de 81 131.78 €) soit un total à refinancer de 722 997.15 €

-Nouveau financement de 100 000 €

-Soit un total à financer de 822 997.15 €

-Le taux d'intérêt passerait de 4.80% à 1.42% (fixe).

-Le montant de la nouvelle annuité ne changerait que très peu 61 304.22 € (+281.85€)

-Les frais de dossier s'élèvent à 600.00 €

Il s'agit là d'une proposition intéressante qui permettrait à la commune de bénéficier d'un taux d'intérêts moindre par rapport à celui actuel. Une étude est actuellement en cours, également, pour la renégociation de deux autres emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Foncier de France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide cet emprunt.

5/ GARANTIE D'EMPRUNT « DEMEURES DE SAONE »

La première construction du lotissement « Demeures de Saône » va sortir de terre prochainement. Cette opération fait l'objet d'un prêt social de location accession pour lequel Demeures de Saône a demandé à la commune une garantie d'emprunt.

L'opération est la suivante :

-Logement individuel T5 dont l'achèvement est prévu en juillet 2019. Le

montant du programme immobilier est de 250 461.22 €

-Le montant du prêt à garantir est de 237 404.00 € pour une durée de 7 ans

au taux d'intérêt de 1.75%. Le montant garanti par la commune est de

71 220.00 € le surplus étant garanti par les départements de Saône et Loire et de l'Ain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité valide ce point.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

⇒ **Commission Voirie** : Les travaux route de Dommartin sont en cours, un trottoir PMR a été créé ainsi que des bordures enherbées. Le comité de fleurissement se retrouve ce jeudi 25 octobre à 8h00 pour l'entretien d'hiver des massifs fleuris.

⇒ **Commission Assainissement/Environnement** : Les travaux de chemisage sur le secteur D15 (rue des Barberies) sont en cours. Il a été noté qu'il manque des tampons route des Greffets. M. le Maire précise que la commune dispose d'un logiciel géré par le SIEA, XMAP qui permet d'avoir une cartographie complète de la commune (cadastre, réseaux...), sa mise à jour est en cours au vu des derniers travaux effectués. A ce jour, il n'est encore prévu aucune date précise pour le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Bresse et Saône. Concernant la STEP, la raquette diffuse mal sa poussée d'air ce qui occasionne un bullage irrégulier, le filtre tertiaire lui n'est toujours pas revenu de réparation, il est à noter qu'il n'y a aucune incidence sur le traitement des effluents.

Comme précisé lors du dernier conseil, la commission environnement se penchera lors de sa prochaine réunion sur le recensement des arbres et les points d'apport volontaire. Les membres de la commission se rendront également sur le terrain derrière la salle des fêtes pour envisager la continuation de la haie existante.

⇒ **Commission Communication** : Une chargée de communication a pris ses fonctions à la Communauté de Communes Bresse et Saône avec pour objectifs la mise en place du nouveau site internet, retravailler sur l'identité visuelle de l'intercommunalité et la création d'un dépliant présentant la nouvelle communauté de communes (territoire, élus, rôle...) qui sera distribué aux habitants.

Les places pour le spectacle des Vendanges de l'Humour sont en vente à l'accueil de la mairie au prix de 20€ pour les manziatys au lieu de 23€. Il est constaté une baisse des ventes sur l'ensemble des spectacles organisé dans le cadre du festival des Vendanges de l'Humour, y compris sur Manziat.

S. BERNARD demande quels sont les conseillers qui seront présents la veille pour installer les chaises et le soir du spectacle pour le rangement. A noter que cette année il n'y aura pas de buvette.

S. BERNARD demande aux conseillers qui peuvent être présents de venir vers 9h pour la mise en place de la cérémonie du 11 novembre. M. le maire précise que cette cérémonie sera différente des précédentes dans son organisation avec notamment la participation des écoles, de la chorale, des deux sociétés de musiques.

Lors de la réunion pour le calendrier des fêtes, il a été annoncé aux associations qu'à partir du mois de janvier, selon un calendrier prédéfini, les associations seraient présentées dans le Manziat infos et non plus dans le bulletin annuel qui est en cours de préparation. Cette présentation permettra de diminuer le coût financier du bulletin annuel tout en permettant aux associations de garder la même lisibilité. Les représentants des associations présents ont approuvé cette proposition.

La réunion pour les nouveaux arrivants aura lieu le 24 novembre à 11h en mairie, il leur sera remis le livret des associations réactualisé.

S. BERNARD s'est rendue à l'assemblée générale de l'APEL où très peu de parents étaient présents. Le bilan annuel fait ressortir que les enfants manziatys inscrits à l'école privée sont redevenus majoritaires.

Concernant les décorations de Noël, rendez-vous est donné le 31 octobre au local technique pour les bricoleurs. Il est prévu 16 sapins en contreplaqué, des nouveaux décors illuminés et la réhabilitation des anciennes décorations.

⇒ **Commission CLES** : A. CATHERIN s'est rendue à différentes assemblées générales :

-Association Jeanne d'Arc le 28 septembre, un bilan positif avec une nouveauté cette année, une section éveil musical.

-Sou des écoles le 14 octobre, le bureau souhaite repenser les manifestations.

L'opération brioches s'est bien passée, un grand merci aux bénévoles qui se mobilisent chaque année et tout particulièrement aux membres du CCAS : Odile BENOIT, Annie REVEL, Marie-Eve BOYAT et Monique BENOIT. Au cours de la réunion du CCAS ont été évoqués les colis de Noël et le repas des anciens qui aura lieu le 31 mars 2019.

Le 10 octobre, environ 150 enfants étaient présents aux spectacles de 17h30 et 80 adultes à celui de 20h00 organisés par les Bibliothèques de Manziat et d'Ozan. L'aide apportée par l'équipe d'Ozan, dynamique et sympathique a été particulièrement appréciée par les bénévoles de la bibliothèque et les élus de Manziat. Ces spectacles sont financés par la Communauté de Communes Bresse et Saône et sont proposés gratuitement au public, il est dommage qu'ils ne connaissent pas une plus grande fréquentation.

La réunion d'information pour les cours informatiques a eu lieu le 16 octobre, 6 personnes débiteront les cours le 13 novembre 2018. A. CATHERIN souhaite bon rétablissement à D.APPERT qui co-anime ces cours.

Le comité consultatif des pompiers s'est réuni ce lundi 22 octobre, deux nouvelles recrues sont accueillies au sein du corps des pompiers de Manziat : Charlene TETE et Jérôme DELACRESSONNIERE. M. Lilian PAQUET a proposé sa candidature pour intégrer le corps des sapeurs pompiers, le comité alors réuni a émis un avis favorable à sa demande, ce qui porte l'effectif à 20 pompiers opérationnels. Les pompiers ont effectué 62 sorties cette année, et le chef de corps est satisfait de la participation aux manœuvres qui s'élève à 84%. Une demande est faite pour

l'acquisition d'une nouvelle tenue spéciale guêpe. La tronçonneuse de la commune sera mise à disposition des pompiers. Les camions auraient besoin d'être révisés au niveau de certains équipements. L'amicale des pompiers va offrir à chacun de nos pompiers une montre à clip. Concernant le nouveau système d'alerte, la commune se mettra en rapport avec le SDIS de l'Ain pour savoir ce qu'il en est.

⇒ **Commission Bâtiments** : Les travaux de la bibliothèque ont débuté, la peinture sera faite dans les prochains jours. Concernant la salle des fêtes, de nouvelles expertises ont été effectuées pour déterminer la procédure à suivre pour changer le plafond du hall et de la salle nord. Elles ont aussi permis de constater que le plafond de la salle centrale est également à reprendre, les fixations ne sont pas arrachées mais elles subissent une pression et se déforment.

Le marché public de la construction du restaurant scolaire vient d'être attribué par le conseil, il est à noter que le montant attribué est inférieur de 3% par rapport à l'estimation.

⇒ **Commission Urbanisme** : D. CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

D. CATHERIN et C. CATHERIN ont fait le tour de la commune afin de répertorier les travaux ayant obtenu une autorisation et qui ne sont pas encore achevés, un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Les réunions relatives à la mise en place du PLUI se poursuivent, une réunion publique est prévue le 8 novembre à la salle des fêtes de Manziat.

D. CATHERIN présente au conseil municipal les 4 axes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est une pièce maîtresse du PLUI car il exprime une vision stratégique du développement de l'agglomération. Il s'articule autour de 4 axes, eux-mêmes divisés en différentes orientations :

1/Maitriser l'ambition démographique attendue à l'horizon 2030 et soutenir un développement équitable du territoire

-poursuivre une dynamique démographique positive sur l'ensemble du territoire Bresse et Saône et assurer un parc de logements diversifié, équilibré, et adapté aux sites et contextes locaux existants

-vise l'atteinte des objectifs de production nouvelle de logements en priorité par la reconquête de la trame urbaine

-adapter localement l'offre d'équipements et de services à la population

-concilier le développement du territoire avec une valorisation des modes de transports complémentaires aux véhicules particuliers motorisés

2/Valoriser le potentiel économique existant et favoriser une économie de projets

-poursuivre le développement des activités économiques sur le territoire Bresse et Saône et accompagner la création d'emplois

-soutenir les activités agricoles dans leurs initiatives et leur diversification

-utiliser pleinement le potentiel touristique du territoire pour conforter cette économie à l'échelle intercommunale

3/Préserver la qualité du cadre de vie et l'identité rurale du territoire

-préserver les espaces ruraux et les trames vertes et bleues

-préserver les identités des villes et villages ainsi que les qualités paysagères du territoire

-limiter les risques et réduire l'exposition des populations

4/Préserver les ressources d'avenir et inscrire le territoire dans une démarche de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

-préserver la ressource en eau potable et assurer la gestion du petit cycle de l'eau

-préserver les ressources locales en matériaux de construction

-aller vers la transition énergétique

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire s'est rendu à l'assemblée générale des maires ce vendredi 19 octobre où il a fortement été question du #balancetonmaire#, de la suppression de la taxe d'habitation et de la multitude des normes toujours aussi pesante. Elle se déroulait dans le cadre du salon des maires où il était accompagné du 1^{er} adjoint et de la Directrice Générale des Services. Plusieurs conférences et tables rondes étaient proposées notamment sur le devenir de la taxe d'habitation, le transfert de compétences, les pouvoirs de police et les investissements dans les collectivités locales.

Une réunion d'information contre la fermeture du Crédit Agricole et la suppression du distributeur automatique de billets est organisée par la commune le 05 novembre à 14h30 et 19h30 à la salle des fêtes. Une pétition sera mise en place à cette occasion. M. le maire demande aux conseillers de bien vouloir distribuer un flash infos pour informer les habitants.

Suite au départ en retraite de Jean-Marie BENOIT début octobre la commune a lancé un recrutement. 12 candidatures ont été reçues et 3 candidats ont été auditionnés en mairie. C'est Maxime BOYER 33 ans habitant à Manziat qui a été choisi pour intégrer l'équipe des agents techniques, il prendra ses fonctions le 02 janvier 2019.

C. CHARVET souhaite savoir ce qu'il en est de la priorité entre la Route de Cropette et le Chemin des Grandes Terres. La règle est la priorité à droite comme le stipule le code de la route.

Lors du dernier conseil une commission pour le suivi de la propreté de la salle des fêtes a été mise en place, N. CHAMBARD et A.APPERT ont fait une première visite avec la Directrice Générale des Services, et assisteront à un état des lieux en compagnie de l'agent chargé de cette mission. Elles feront un retour de leurs remarques éventuelles lors d'un prochain conseil municipal.

Séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2018

COMPTE-RENDU

Membres en exercice : 19
Absents excusés: Nadège DURUPT et Stéphane ARNAL

M. le maire remercie tous les élus qui se sont rendus disponibles pour la cérémonie du 11 novembre, ainsi que l'ensemble des participants à cette commémoration du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale. Les Manziatis étaient nombreux, ils peuvent en être fiers. Merci également aux élus qui ont installé et désinstallé la salle des fêtes pour le spectacle des Vendanges de l'Humour.

1/ DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL

Une déclaration a été faite auprès de l'assureur de la commune concernant le sinistre du plafond de la salle des fêtes. Le rapport de l'expert a été finalisé, et les responsabilités des différents intervenants ont été définies.

Les travaux vont pouvoir débuter, toutefois cette somme n'avait pas été prévue au budget prévisionnel de la commune adopté en mars dernier par le conseil municipal. Il convient donc de faire une décision modificative à ce budget qui portera sur le montant des travaux en dépenses, et en recettes le montant versé à la commune par les différents assureurs. A noter que la commune devrait percevoir dans les prochains jours 75% de la somme globale versée par l'assureur de l'entreprise. Pour les 25 % restants, le cabinet Chambaud, responsable à hauteur de 15%, et le bureau de contrôle Socotec, responsable à hauteur de 10% ont été contactés chacun pour leur part de responsabilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au budget principal de la commune ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES TTC			RECETTES TTC		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
615221	Bâtiments publics	129 347,46 €	7788	Produits exceptionnels divers	134 470,56 €
6135	Locations mobilières	5 123,10 €			
TOTAL TTC		134 470,56 €	TOTAL TTC		134 470,56 €

M. le maire présente donc au conseil le tableau des emprunts en cours ainsi que la charge de la dette annuelle (montant annuel des échéances) jusqu'à la dernière échéance annoncée lors du dernier conseil.

Budget communal						
Emprunts	Date de début	Date de fin	Montant total	Taux intérêt	périodicité	annuités
Trois logements ancienne école BPBFC	février 2006	février 2021	85 000,00	1,39%	trimestriel	7 216,92
Achat site de la scam BPBFC	janvier 2008	janvier 2032	800 000,00	1,79%	annuel	52 072,41
Nouvelle salle des fêtes Crédit Foncier	juillet 2013	avril 2033	1 000 000,00	4,70%	trimestriel variable	78 014,71
Nouvelle salle des fêtes Caisse d'épargne	juillet 2013	avril 2033	500 000,00	4,75%	trimestriel	38 865,08
Emprunt renégocié Nouvelle salle des fêtes CACE	janvier 2019	janvier 2034	822 997,15	1,42%	annuel	61 304,22
Jusqu'à	2021	2032	2033		2034	
Annuités restantes	237 473,34	230 256,42	178 211,01			61 304,22

Budget assainissement						
Emprunts	Date de début	Date de fin	Montant total	Taux intérêt	périodicité	annuités
mise en séparatif BPBFC	janvier 2008	janvier 2022	440 000,00	1,49%	annuel	38 238,74
Travaux de la step BPBFC	janvier 2015	février 2035	420 000,00	2,08%	annuel	26 256,12
Travaux de la step Caisse d'épargne	mars 2015	juin 2035	400 000,00	1,90%	trimestriel	24 087,00
Jusqu'à	2022	2035				
Annuités restantes	88 581,86	50 343,12				

Deux autres crédits sont en cours de renégociation.

2/ INDEMNITE TRESORIER PAYEUR

Comme chaque année, il convient de délibérer sur l'attribution des indemnités à M. François SEBERT, Trésorier à Saint Laurent sur Saône.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, avec une abstention et seize voix pour DECIDE :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum pour l'année 2018,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à François SEBERT, receveur municipal, soit pour l'année 2018 la somme de 583.60 € bruts ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à taux maximum par an, soit la somme de 45.73 € bruts pour l'année 2018.

3/ REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS DE LA CCBS

M. le maire souhaite faire un point sur les différentes commissions de la Communauté de Communes Bresse et Saône au sein desquelles la commune dispose d'un représentant.

Economie : Arnaud COULON

Aménagement de l'espace : Denis CATHERIN

Finances : Florence BERRY

Assainissement : Luc VOISIN

Solidarité : Stéphanie BERNARD

Bâtiments : Denis LARDET

Environnement : Thierry BOYAT

GEMAPI Hydraulique agricole : Jean LAURENT

Jeunesse petite enfance : Stéphanie BERNARD

Sports : Christian CATHERIN

Tourisme patrimoine culture : Daniel RHORBACH

Affaires générales : Denis LARDET

Communication : Stéphanie BERNARD

Chaque représentant confirme son implication dans les différentes commissions. Il est demandé que les comptes-rendus de ces commissions soient adressés à l'ensemble des conseillers municipaux.

4/ DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU POTABLE SAONE VEYLE REYSSOUZE

Le projet de fusion des syndicats d'Eau Potable « Basse Reyssouze » et « Saône Veyle », initié par délibérations concordantes des syndicats, et le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat dénommé « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze » ainsi que l'arrêté préfectoral ont été présentés au conseil municipal qui a donné un avis favorable à la fusion des deux syndicats lors de la dernière séance du 24 octobre.

Il convient de désigner les délégués de la commune dans le futur syndicat afin de procéder dans les meilleurs délais à l'installation du comité syndical début 2019 pour assurer la continuité des missions.

A ce jour, Jean LAURENT et Luc VOISIN étaient délégués titulaires et Jacques PENIN et Denis CATHERIN délégués suppléants du syndicat d'eau potable Basse Reyssouze.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, et à l'unanimité, désigne pour représenter la commune :

◇ délégué titulaire : Jean LAURENT

◇ délégué suppléant : Jacques PENIN

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

⇒ **Commission Voirie** : Les travaux de l'écluse vont débuter ce lundi 3 décembre.

J. LAURENT remercie les bénévoles qui se sont rendus disponibles pour peindre les décorations de Noël qui seront installées le mardi 4 décembre.

J. LAURENT accompagné de G. BROYER et V. HUTH se sont rendus le 23 novembre à St-Benigne pour une présentation de matériel destiné à l'entretien des espaces verts organisée par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze. Une étude est en cours pour l'acquisition d'un désherbeur thermique.

⇒ **Commission Assainissement/Environnement** : une étude pour poser une bâche sur la butte qui jouxte le terrain de tennis est en cours, à inscrire pour le budget 2019. La commission étudiera aussi la possibilité d'installer des plantes respectant le drain entourant les terrains.

M. le maire intervient pour faire un point sur les subventions obtenues pour la réalisation des travaux d'assainissement à venir. Pour les secteurs D1, D7 et D14 la commune obtient du département 15% de subvention sur les montants H.T. de travaux suivants :

- D1 : Route des pinoux : montant des travaux H.T. 145 000 € soit une subvention de 21 750 €

- D7 : route des Semalons : montant des travaux H.T. 102 900 € soit une subvention de 15 435 €

- D14 : les Millets : montant des travaux H.T. 117 800 € soit une subvention de 17 670 €

A cette subvention vient s'ajouter celle octroyée par l'agence de l'eau d'un montant global de 108 360 € pour laquelle la commune vient de recevoir la notification.

Soit un coût global des travaux H.T. pour les trois secteurs de 365 700 € subventionnés à hauteur de 163 215 € soit 44.63 % de subventions globales.

⇒ **Commission Communication** : La nacelle pour la pose des décorations de Noël interviendra le 4 décembre au lieu du 5. La dépose des décorations aura lieu après les vœux du maire entre le 14 et 16 janvier 2019.

Le prochain numéro du Manziat Infos paraîtra sur janvier 2019. Le bulletin municipal sera distribué le week-end du 22/23 décembre.

Environ 380 personnes étaient présentes au spectacle des vendanges de l'humour le 22 novembre dernier. Les retours sur le spectacle sont positifs.

La cérémonie des nouveaux arrivants a eu lieu le 24 novembre. Sur les 78 invités seulement 18 personnes étaient présentes. M. le maire intervient pour remercier Stéphanie pour sa collaboration et l'organisation de cette manifestation ainsi que les élus présents. Il rappelle aux conseillers municipaux combien il est important d'être présents lors de ce genre de manifestation.

⇒ **Commission CLES** : A. CATHERIN s'est rendue à différentes réunions ou assemblées générales :

- 5 novembre : Réunion à la MARPA, 3 logements sont libres, et il y a deux nouvelles arrivées. Les douches de deux logements ne sont pas conformes aux normes d'accessibilité. Le 17 décembre aura lieu le repas de Noël des MARPA à Replonges.

- 6 novembre : suite à un contre temps de dernière minute A.CATHERIN n'a pu se rendre à l'assemblée générale de l'OGEC et s'est excusée.

- 9 novembre : Concert de la chorale de la MARPA. A la demande d'A.CATHERIN des pupitres seront achetés aux chanteurs qui apprennent actuellement la langue des signes.

- 15 novembre : conseil d'école en présence de M. le maire. Les effectifs sont en baisse, seulement 128 élèves. M. le maire intervient pour faire part de son étonnement suite à l'annulation des arbres de Noël organisés par les deux écoles publiques et privées. Il rappelle que la salle des fêtes avec podium ainsi que la pièce de rangement sont utilisables et que rien n'empêchait ces spectacles.

- 16 novembre : conférence territoriale avec la directrice générale des services. A cette occasion, le département a annoncé le montant des subventions qui sont attribuées à la commune pour ses différents projets (assainissement et restaurant scolaire)

- 17 novembre : remise de livres aux enfants nés en 2017 lors de la manifestation « 1^{ère} page » organisée par la bibliothèque. Une dizaine d'enfants était présente.

- 28 novembre : Assemblée générale de l'Arbre de vie qui compte à ce jour 38 adhérents.

Les colis pour les personnes âgées en maison de retraite sont prêts, les bénévoles peuvent faire la distribution

⇒ **Commission Bâtiments** : Le 14 novembre a eu lieu la réunion de préparation du chantier du restaurant scolaire en présence de l'ensemble des entreprises attributaires du marché et du maître d'œuvre. Le début de travaux est prévu pour le 03 décembre 2018. Le 27 novembre se déroulait la première réunion de ce chantier, réunion qui sera hebdomadaire jusqu'à la réception des travaux.

M. le maire intervient concernant la construction du restaurant scolaire afin de faire un point sur les subventions accordées à ce jour : le montant de la dotation territoriale du département s'élève à 88 653 €, la DETR à 80 000 €. La commune espère recevoir 25 000 € minimum de la région, mais à ce jour la notification n'est toujours pas parvenue en mairie. Soit une somme globale attendue de 193 653 € pour un montant total de travaux H.T. de 540 403.81 €, maîtrise d'œuvre 63 134.51 € H.T., SPS 3 310 H.T., Bureau de contrôle 3 800 H.T. soit un total H.T. 610 648.32 €. Il reste à la charge de la commune la somme de 416 995.32 € H.T.

Les travaux de ravalement de la bibliothèque sont terminés, le rendu est positif.

⇒ **Commission Urbanisme** : D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme. Concernant le PLUI, le 30 octobre, le PADD a été présenté aux partenaires associés et une réunion publique a eu lieu le 8 novembre à Manziat.

INFORMATIONS

-M. le maire fait un point sur les deux réunions d'information qui ont eu lieu le 5 novembre à la salle des fêtes contre la fermeture du crédit agricole rassemblant un bon nombre de manziaty. Suite à ces échanges la pétition a permis de rassembler : 412 signatures de particuliers et 43 signatures de membres d'associations, entreprises, ou commerçants.

A cette pétition on peut ajouter 38 courriers rédigés par des clients du crédit agricole de Manziat mais aussi des utilisateurs du distributeur automatique de billets. Certains habitants des communes limitrophes qui ne disposent pas de service bancaire se sont également manifestés en apposant leur signature.

-M. le maire s'est rendu le 7 novembre dernier à l'assemblée générale du club de l'amitié, tout se passe bien dans les locaux de la cantine mis à leur disposition durant les travaux de la salle nord.

-M. le maire s'est rendu le 13 novembre à l'assemblée générale du jumelage. Il rappelle à tous les conseillers désignés pour représenter la mairie que dans le cas où ils ne peuvent être présents, ils en informent la mairie pour qu'il puisse être procédé à leur remplacement.

-L'assemblée générale de la FNACA a eu lieu le 13 novembre, M. le maire s'y est rendu avec J. LAURENT et en a profité pour les remercier pour leurs participations aux cérémonies officielles qui se sont déroulées tout au long de l'année.

-L'AMF 01 a organisé une réunion le 14 novembre « les communes faces aux risques météorologiques » animée par Groupama. M. le maire s'y est rendu avec V.HUTH ce qui a permis de refaire un point sur le plan communal de sauvegarde ainsi que le DICRIM.

-M. le maire s'est également rendu le 14 novembre à une réunion organisée par les conseillers départementaux du canton de Replonges, le but était d'échanger avec les acteurs économiques et les élus du territoire, ce qui lui a permis d'évoquer avec le président la déclaration de projet en cours et la fermeture du crédit agricole.

-Le 27 novembre Mme Vailloux (directrice du secteur Saône et Loire) et Madame AELVOET (chargée de mission pour l'organisation de la nouvelle proximité rattachée à la direction commerciale) ont souhaité rencontrer M. le maire afin de faire un point sur la fermeture de l'agence et savoir où en étaient les investigations de la commune, très sensibilisées par la pétition et les courriers. M. le maire a réaffirmé sa volonté de conserver l'agence et le distributeur et ces dames souhaitent revoir rapidement M. le maire pour de nouveau échanger sur ce dossier. M. le maire et les adjoints rencontreront le député de la circonscription ce vendredi pour lui demander son soutien contre cette fermeture.

-Aujourd'hui, M. le maire accompagné du président de la Communauté de Communes Bresse et Saône ont rencontré M. le Préfet de l'Ain afin de défendre le projet d'extension de la zone artisanale qui avait reçu un refus de la CDPENAF. M. le Préfet de l'Ain ne prendra aucune dérogation à ce jour pour que ce projet voit le jour car le SCOT et le PLUI ne sont pas assez avancés. Le dossier sera représenté dès que le zonage du PLUI sera défini. M. le maire regrette amèrement que pour moins d'un hectare on pénalise des entreprises qui veulent investir et embaucher.

-M. le maire donne rendez-vous aux conseillers municipaux ce samedi 01 décembre à 10 h en mairie pour une visite des points d'apports volontaires semi-enterrés à Bagé et Replonges.

-M. le maire présente au conseil municipal le plan d'implantation des postes de chasse surélevés sur des terrains communaux. Le but de ces équipements, proposés par la société de chasse, étant de pratiquer le tir fichant, plus sécurisant, lors des battues.

-L'Union Musicale de Manziat a adressé un courrier à M. le maire et à son conseil annonçant les manifestations prévues à l'occasion de ses 120 ans les 29 et 30 juin 2019. M. le maire donne lecture du courrier et précise qu'organiser un festival est un gros travail et que cela va représenter une belle animation. La commune aidera au mieux l'Union Musicale pour cet événement, que ce soit au niveau matériel que financier conformément aux délibérations en vigueur.

-Suite au tremblement de terre, un dossier a été ouvert en mairie. Les administrés peuvent déposer en mairie un courrier avec photos à l'appui en parallèle de leur déclaration d'assurance.

-M. le maire explique au conseil que la Rue du Baromètre a du être fermée à la circulation par sécurité suite à l'apparition de fissure sur mur mitoyen à la voirie.

-La Loeze a été souillée par de l'huile hydraulique suite à une erreur de maintenance de l'entreprise Courant, les pompiers étaient sur place avec un détachement spécialisé. Cette huile ne serait pas toxique à l'environnement.

-S.SIMON qui entretient les bâtiments municipaux est en congé maladie jusqu'au 16 décembre, son remplacement est assuré.

-Enfin pour conclure M. le maire informe le conseil municipal qu'un cambriolage des locaux techniques a eu lieu cette nuit, essentiellement du petit matériel a été emporté, et la vitre conducteur du Peugeot Partner a été brisée.

QUESTIONS DIVERSES

-Il y a une odeur dans le local de rangement de la salle des fêtes. A vérifier quand a été nettoyé le bac à graisse ainsi que le siphon de la chaufferie.

-La Route des Pinoux est éclairée toute la nuit. Un dépannage a été programmé. M. le maire précise que 33 candélabres seront remplacés sur la commune suite à l'orage de grêle de juillet 2017, le coût sera pris en charge par l'assurance du SIEA. Une lampe est également déclarée en dépannage Route des Greffets. Le variateur d'intensité du centre village sera vérifié.